

# MANDAT DE TRANSMISSION

RESTAURER LA CONFIANCE ASSURÉ – DENTISTE – PROTHÉSISTE – MUTUELLE

# AVEC CE MANDAT VOUS DONNEZ LE DROIT À VOTRE DENTISTE DE TRANSMETTRE À NOTRE DENTISTE CONSULTANT LES ÉLÉMENTS DE VOTRE DOSSIER.

#### **NOTRE MUTUELLE S'ENGAGE SUR UN PLAN EN 3 POINTS:**

$\checkmark$	Respect de la convention nationale
	des Chirugiens-Dentistes

√ Respect du secret médical

√ Respect des bonnes pratiques médicales

(ou de son réprésentant légal) (OBLIGATOIRE)

#### Secret médical

La loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 sur les droits des malades a inséré dans le Code de santé publique un droit à l'accès direct des patients à leur dossier. Il s'agit d'un droit pour le patient, concrétisé au sein de l'article L1111-7 du code de la santé publique qui dispose :

.../... Toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé détenues par des professionnels et établissements de santé, qui sont formalisées et ont contribué à l'élaboration et au suivi du diagnostic et du traitement ou d'une action de prévention, ou ont fait l'objet d'échanges écrits entre professionnels de santé, notamment des résultats d'examen, comptes rendus de consultation, d'intervention, d'exploration ou d'hospitalisation, des protocoles et prescriptions thérapeutiques mis en œuvre, feuilles de surveillance, correspondances entre professionnels de santé, à l'exception des informations mentionnant qu'elles ont été recueillies auprès de tiers n'intervenant pas dans la prise en charge thérapeutique ou concernant un tiers..../...

# CE MANDAT AUTORISE VOTRE PRATICIEN À TRANSMETTRE <u>VOS</u> RADIOS ET DOCUMENTS RELATIFS À <u>VOTRE</u> SITUATION MÉDICALE À NOTRE MÉDECIN CONSULTANT

J'ai été informé que je dispose, à tout moment, de la possibilité de transmettre moi-même les pièces demandées à ma mutuelle.

(LE BÉNÉFICIAIRE DES SOINS)		
Je soussigné(e),		
	Prénom . ANNE-M	MARIE
CP 70000 Ville : CERRE LES N		
Téléphone : 03.84.78.79.02	mail :	
Numéro adhérent : W011983		
Concernant mon plan de traitement : 🗆 Implanto	ologie 🛢 Prothèses 🗆 Maladie Parodonta	ale 🗆 Orthodontie Dento-faciale
(LE DENTISTE)		
Donne le mandat à mon docteur		
	D /	
Adresse :		
CP Ville :		
mail :	N° nation	al : 🗆 🗆 🗆 🗆 🗆 🗆 🗆
Pour transmettre tout élément lié à ma	situation médicale et mon pla	n de traitement dentaire :
Devis complet	• Téléradio (radio de profil)	<ul> <li>Diagnostic et plan de traitement</li> </ul>
	Radio per-opératoire	Charting ou fiche parodontale
Cone beam (scanner dentaire)     Empreintes optiques	Radio post-opératoire	<ul> <li>Déclaration de conformité</li> </ul>
Empremies optiques		
au  Docteur Richard Régnier, Dentiste Consultant		
MMC - 6 rue Paul Morel - 70000 VESOUL		
		SIGNATURE DU BÉNÉFICIAIRE DES SOINS

# **PRÉCISIONS IMPORTANTES**

<u>Essentiel</u>: la mutuelle ne demande pas de radio à visée administrative: toutes les radios (pré, per et post opératoire) que nous vous demandons font partie du <u>plan de traitement standard</u>, selon les données acquises de la science.

les radios panoramiques, rétroalvéolaires, Cone beam (scanner dentaire), téléradio ( radio de profil) ou empreintes optiques doivent être datés et identifiés informatiquement <u>conformément au code de la santé publique</u>.

Les mentions manuscrites ne sont pas acceptées. Votre radiologue garantit des clichés d'une qualité suffisante et des radios lisibles et interprétables. Une capture d'écran depuis l'outil informatique de votre dentiste ou radiologue est acceptée.

## **QUELS DOCUMENTS TRANSMETTRE POUR UN REMBOURSEMENT RAPIDE?**

Plan de traitement	Obtenir l'accord préalable de votre mutuelle	Vérifier le bon déroulement des soins	Valider les soins	Engager le remboursement des frais
		Transmettre une radio per-opératoire vérifiant la bonne pose des implants avant pose des prothèses	Transmettre une radio post-opératoire (après la pose des prothèses)	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
PROTHESES sur IMPLANTS (cas des dossiers sans couverture pour les implants)	sur IMPLANTS as des dossiers sans couverture pour les  Transmettre le devis de votre dentiste accompagné d'une radio per-opératoire (après la pose des implants mais avant celle des prothèses)		Transmettre une radio post-opératoire (après la pose des prothèses)	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
MALADIE PARODONTALE (non remboursée par le RO)	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné : → d'une <u>radio panoramique</u> pré-opératoire → du bilan parodontal et du diagnostic précis			Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
Transmettre le devis de votre dentiste accompagné :  ORTHODONTIE ADULTE  (non remboursée par le RO)  Transmettre le devis de votre dentiste accompagné :  → d'une radio panoramique pré-opérato (radio de profil), à défa les empreintes optiques  → du diagnostic précis et du plan de traitement				Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
PROTHESES (remboursées ou non par le RO)	Transmettre le devis de votre dentiste Si votre plan de traitement concerne des prothèses fixes sur 5 dents et plus : → joignez une radio panoramique pré-opératoire			Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
INLAY-ONLAY	Transmettre le devis de votre dentiste		Transmettre la déclaration de conformité	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
PROTHESE AMOVIBLE TRANSITOIRE	Transmettre le devis de votre dentiste		Transmettre la déclaration de conformité	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée

Devis 9181-2 Page 2/2

Identification du chirurgien-dentiste traitant

Docteur Dominique GIBOUDEAU

Identifiant du praticien : N°RPPS : 10000818186 - N°ADELI : 704001965

Identification du patient

Nom et prénom : PEGEOT Anne Marie

Date de naissance : 16/07/1951

N° de sécurité sociale du patient : 2 51 07 70 115 003 27

N° de traitem ent	N° dent ou localisation	Cotation CCAM,NGAP ou acte HN	Nature de l'acte	Matériaux utilisés (**)		Honoraires limite de facturation	Honoraires dt prix de vente du dispositif médical sur mesure	rempoursement de	Montant remboursé Assurance Maladie Obligatoire (***)	rembourse
1	Haut	HBLD031	Prothèse adjointe définitive résine haut	56	1	1 100,00	1 100,00	182,75	109,65	990,35
	34 35 36 37 46 47	HBLD371	Prothèse adjointe transitoire 6 dents	5 6	1	400,00	400,00	96,75	58,05	341,95
TOTAL € (des actes envisagés) 1 500,0							1 500,00	279,50	167,70	1 332,30

Le patient ou son représentant légal reconnai	it avoir eu la possibilité du choix de son traitement.
Date et signature du patient ou du (ou des) re	esponsable(s) légal (légaux)
Date et signature du patient ou du (ou des) re $1/12/23$	MINE WACE
11/12/12 1C 7 CO -	

Signature du chirurgien-dentiste

#### Notice explicative

Ce devis s'applique à tout traitement, pour lequel un dispositif médical sur mesure est nécessaire (prothèse dentaire essentiellement). Le chirurgien-dentiste vous précise la date du devis et la date de fin de validité de ce devis.

Votre chirurgien-dentiste vous informe des différentes possibilités de traitement qui vous sont offertes et peut vous proposer plusieurs devis le cas échéant.

Si vous désirez transmettre ce devis à votre organisme complémentaire pour connaître votre reste à charge, vous pouvez renseigner le pavé correspondant.

Dans ce devis, le chirurgien-dentiste décrit le traitement qu'il vous propose ainsi que les différents matériaux utilisés. Il vous précise la nature de l'acte conformément à la Classification Commune des Actes médicaux (CCAM) ou pour les actes d'orthodontie, à la Nomenclature Générale des Actes et Prestations (NGAP). Lorsqu'un acte est non remboursable par l'Assurance Maladie Obligatoire, le chirurgien-dentiste indique dans la colonne Base de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire la mention « NR » (Non remboursable). Par ailleurs, quand l'acte n'est pas décrit à la CCAM ou à la NGAP, le chirurgien-dentiste indique la mention « HN » (Hors nomenclature).

Lorsque le chirurgien-dentiste vous propose un ou des actes avec un reste à charge (après l'intervention de la complémentaire), il doit mentionner dans la partie « information alternative thérapeutique » du devis les actes sans reste à charge (panier 100% santé) ou à défaut avec un reste à charge maîtrisé constituant une alternative thérapeutique chaque fois qu'elle existe et si elle est ou non réalisée par le praticien

Le chirurgien-dentiste doit indiquer le lieu de fabrication du dispositif médical (exemple : couronne), qui peut être :

- au sein de l'Union européenne (UE),
- hors de l'Union européenne.

1 DEC. 2023

En cas de sous-traitance de la fabrication du dispositif par le fournisseur, le chirurgien-dentiste en précise le lieu.

Une déclaration de conformité du dispositif médical, garantissant la traçabilité et la sécurité des matériaux utilisés, vous sera remise par votre chirurgien-dentiste en fin de traitement.

Page 1/2 **S-1819 SIV9** 

# DEVIS POUR LES TRAITEMENTS ET ACTES BUCCO-DENTAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE ENTENTE DIRECTE

conformément aux dispositions de la convention nationale des chirurglens-dentistes (publiée au JO du 25 août 2018)

en charge sont définis selon les droits effectifs à la date de réalisation de l'acte. Les soins à tarits opposables ne sont pas compris dans ce devis. Ce devis est la propriété du patient ou de son représentant légal. La communication de ce document à un tiers se fait sous sa seule responsabilité. Ce devis est informatif, les montants des honoraires et prises

Référence dossier (à renselgner par l'organisme complémentaire) :	
N° de contrat ou d'adhérent :	Description du traitement proposé: Prothèse amovible base résine
Nom de l'organisme complémentaire :	Ce devis contient 2 pages indissociables
connaître son éventuel reste à charge selon son contrat :	Valable jusqu'au (sous réserve de modification réglementaire) : 26/05/2024
A remplir per l'assuré si œlui-ci souhaite envoyer ce devis à son organisme complémentaire pour	Date du devis : 27/1 1/2023
No de sécurité sociale du patient : 2 51 07 70 115 003 27	Raison sociale et adresse. Dr Dominique GIBOUDEAU 60, Grande Rue 70000 VAIVRE ET MONTOILLE
Date de naissance : 16/07/1951	
Nom et prénom : PEGEON Anne Marie	Docteut Dominique GIBOUDEAU
Identification du patient	Identification du chirurgien-dentiste traitant

A lissue du traitement, il vous sera remis une fiche de traçabilité et la déclaration de conformité du dispositif médical (document rempli par le fabricant ou son mandataire et sous sa seule responsabilité) Lieu de fabrication du dispositif médical : au sein de l'Union Européenne (France), sans sous-traitance du fabriquant

22674 2016

eemon 19 xushėtsM \*\*

Alliage précieux NF EN ISO

pour les assurés bénéficisires de la complémentaire santé solidaire (SCS)		noraires limites de facturation	soumis à honoraires limites de facturation			SSO reins
selon le contrat du patient		honoraires libres		endiJ	3	
Prise en charge complémentaire sans reste à charge, si le patient bénéficie d'un contrat dit responsable selon le contrat du patient		noraires limites de facturation	soumis à honoraires limites de facturation a sumos honoraires limites de facturation			**** 1eins9
		e notaires de facturation				
		senistinat anoitibno:	Conditions tarifaires		Codes	
2017		£102:1:36202 OSI		SO 6872 2015	ENIS	
		5 Polymères de base NF EN	18 Supilier	emom <b>ere</b> o eupim		sermon te

22674 2016

OSI xueicenon précieux ISO

9102 5696

Céramo-céramique NF EN ISO

HM=Hors Nomenclature Légende explicative du devis:

la date de réalisation des actes obligatoire sont informatifs, la prise en charge définitive est définie à \*\*\* Les montants remboursés et non remboursés du régime

MMC
6 rue Paul MOREL
BP 80283
70006 VESOUL CEDEX
FEUILLET PATIENT

# **ACCORD DE PRISE EN CHARGE DENTAIRE N° 1223008589**

Valable du 05/12/2023 au 04/03/2024

#### **MME PEGEOT ANNE-MARIE**

#### **2 RUE SAINT MAURICE**

#### **70000 CERRE LES NOROY**

**CONTACT** 

Ligne Directe: 03.84.75.22.52

Fax: 03.84.75.20.21

E-mail: servicedentaire@mutuelle-mmc.com

Vesoul, le 5 décembre 2023

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, nous vous indiquons ci-dessous nos remboursements en fonction de vos indications concernant le bénéficiaire ci-dessous :

<u>Bénéficiaire</u>: **PEGEOT ANNE-MARIE** <u>Né(e) le</u>: **16/07/1951** N° Dossier: **U011983** N° S.S.: **2510770115003** 27

<u>Date du devis</u>: **05/12/2023** 

Code Tiers National: 704001965 Dr GIBOUDEAU Dominique 70000 VAIVRE ET MONTOILLE

\*\*\*\*

Cet accord préalable est établi en euros

Libellé Prestation	Frais réels	Dent	Qté	Base Régime Obligatoire	Part Régime Obligatoire	Part Mutuelle	Reste à Charge
Proth. amovible RAC0 1	1100.00	01		182.75	109.65	990.35	0.00
Proth. amo tran RAC0 1	400.00			96.75	58.05	341.95	0.00
TOTAUX	1500.00				167.70	1332.30	

Notre règlement ne pourra pas excéder le montant des frais réels, et se fait <u>uniquement</u> par virement bancaire ou postal.

Notre prise en charge sera plafonnée aux frais réellement engagés, après déduction du remboursement du régime obligatoire (pour les éléments remboursables uniquement) et des éventuels autres régimes complémentaires intervenant.

Sous réserve de la radiation du contrat, du paiement des cotisations et/ou de tout changement de la règlementation ou de produit et d'une facturation strictement identique au devis.

SERVICE DENTAIRE

MMC 6 rue Paul MOREL BP 80283 70006 VESOUL CEDEX

#### **FEUILLET PRATICIEN (\*)**

# ACCORD DE PRISE EN CHARGE DENTAIRE N° 1223008589

Valable du 05/12/2023 au 04/03/2024

#### **Dr GIBOUDEAU Dominique**

#### 60 grande rue

#### **70000 VAIVRE ET MONTOILLE**

CONTACT

Ligne Directe: 03.84.75.22.52

Fax: 03.84.75.20.21

E-mail: servicedentaire@mutuelle-mmc.com

Vesoul, le 5 décembre 2023

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, nous vous indiquons ci-dessous nos remboursements en fonction de vos indications concernant le bénéficiaire ci-dessous :

<u>Date du devis</u>: **05/12/2023** Code Tiers National : **704001965** 

Cet accord préalable est établi en euros

eet decord prediable est etabli en eares									
Libellé Prestation		Frais réels	Dent	Qté	Base Régime Obligatoire	Part Régime Obligatoire	Part Mutuelle	Reste à Charge	
Proth. amovible RAC0	1	1100.00	01		182.75	109.65	990.35	0.00	
Proth. amo tran RAC0	1	400.00	34		96.75	58.05	341.95	0.00	
TOTAUX		1500.00				167.70	1332.30		

Notre règlement ne pourra pas excéder le montant des frais réels, et se fait <u>uniquement</u> par virement bancaire ou postal.

Notre prise en charge sera plafonnée aux frais réellement engagés, après déduction du remboursement du régime obligatoire (pour les éléments remboursables uniquement) et des éventuels autres régimes complémentaires intervenant.

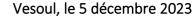
Sous réserve de la radiation du contrat, du paiement des cotisations et/ou de tout changement de la règlementation ou de produit et d'une facturation strictement identique au devis.

L'assuré demande la dispense	d'avance	de frais	et le	paiement	direct	au	praticien
pour la part remboursée par la	mutuelle.						

Bon pour accord

Date Signature de l'assuré SERVICE DENTAIRE

(\*) à retourner, daté, signé, au service dentaire en cas d'accord de tiers payant





Madame PEGEOT ANNE MARIE
2 RUE SAINT MAURICE
70000 CERRE LES NOROY

U011983

Bonjour Madame PEGEOT

Veuillez trouver ci-joint le retour de votre devis dentaire.

Afin de faciliter votre parcours Dentaire et vous apporter un meilleur service, vous trouverez cijoint, un mandat de transmission par lequel vous nous autorisez à contacter directement votre praticien afin obtenir les pièces ci-dessous, nécessaires au traitement de votre dossier.

### Vous pouvez:

- Soit nous retourner ce **mandat complété et signé**, et notre service Dentaire prendra alors contact avec votre praticien,
- Soit nous transmettre vous-même les pièces ci-dessous (à demander à votre praticien)

Nous vous informons que notre remboursement interviendra sous réserve de la réception d'une **déclaration de conformité** (à demander à votre Praticien, à l'issue du plan de traitement)

<u>Ce document devra comporter les mentions suivantes</u>:

- Le nom du Laboratoire
- Le nom du patient
- La date
- La matière
- La classification
- Le nom du fabricant
- La Norme et le lot
- Le numéro de dent

Vous en souhaitant bonne réception

Service Dentaire
Contrôle Médical
6 Rue Paul Morel
BP 80283
70006 VESOUL
Gestionnaire Dentaire 001

www.mutuelle-mmc.com

■ Siège social: 6, rue Paul Morel - BP 80283 - 70006 Vesoul Cedex - Tél. 03 84 75 16 44 - Fax 03 84 76 64 48